

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

1^{er} Rallye Régional du Centre-Bretagne

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Le 13 mai 2025**

Ouverture des engagements : **Le 13 mai 2025**

Clôture des engagements 29 juillet 2025

Parution du carnet d'itinéraire : ... au Bar du Manoir 27 Avenue de la libération 56920 Noyal-Pontivy le samedi 09 août 2025 de 8h00 à 13h00.

Dates et heures des reconnaissances : le samedi 09 août 2025 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Vérifications administratives : le 09 août 2025 de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 à l'hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy

Vérifications techniques le samedi 09 août de 09h30 à 12h45 et de 14h15 à 17h15 Place Aristide Briand 56300 Pontivy

Heure de mise en place du parc de départ : le samedi 09 août 2025 à 10h00 : champs de course Hippodrome de Kernivinen 56920 Noyal-Pontivy.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 11h00

Publication des équipages admis au départ : le samedi 09 août à 18h00 au tableau d'affichage de l'hippodrome

Publication des heures et ordres de départ : le samedi 09 août à 18h00 au tableau d'affichage de l'hippodrome

Départ de la première voiture : le dimanche 10 août 2025 à 8h10

Arrivée de la première voiture : le dimanche 10 août 2025 à 15h08

Vérification finale : le dimanche 10 août 2025 Lieu : Garage Noyal Automobile – Burenno 56920 Noyal-Pontivy.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le dimanche 10 août au plus tard 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au Tableau d'affichage de l'hippodrome

Remise des prix : le dimanche 10 août 2025 à 17h Lieu : podium - Hippodrome de Kernivinen

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO Océane** organise les 09 et 10 août 2025 en qualité d'organisateur administratif le 1^{er} Rallye Régional du Centre Bretagne. **Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne-Pays de Loire le 13 mai 2025 sous le N°35 et par la FFSA sous le N° 373 en date du 13 mai 2025.**

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Nom : Association **RACE Breizh**

Adresse : 27 rue du Presbytère 56920 Noyal-Pontivy

Téléphone : 06.71.03.00.85

Mail : contact@rallyecentrebretagne.bzh

Site internet : www.rallyecentrebretagne.bzh

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°14860
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Jean Paul Bedin	Licence n°3271
	Marine MARTINEAU	Licence n° 210441
Directeur de Course	Serge Fauvel	Licence n° 2517
Directeur de Course adjoint PC	MAWDSLEY Myriam	Licence n°11115
Directeur de Course adjoint PC	Jean Luc PAGE	Licence n°4727
Directeurs de Course Adjoints ES 1,3,5	MINEUR Jean Louis	Licence n° 29169
Adjoints DC délégués ES 1,3,5	MAWDSLEY Joachim	Licence n° 15063
Course Adjoints ES 2,4,6	MERLIOT Gilles	Licence n° 10396
Commissaire Technique responsable	PENILLA Bernard	Licence n° 17999
Commissaires Techniques adjoints	Patrick GUILLEUX	Licence n° 55340
Chargés des relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINÉ	Licence n°56617
Chronomètres	CHEVESSIER Benoît	Licence n°308406
	Maryse GUION	Licence n°12140
	GAUDET Ghislaine	Licence n° 4210
	VALLEE Cyril	Licence n°354540
Classement	SERVOIN Corine	Licence n° 48875
	MONFORT Stéphane	Licence n° 38611
Médecin Chef	Preuss Gérard	Licence

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye Régional du Centre-Bretagne compte pour La

Coupe de France des Rallyes Coefficient 2

Le Championnat de la ligue Bretagne Pays de la Loire

Le Championnat ACO.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye Régional du Centre-Bretagne doit s'engager sur le site <https://engagement.ffsa.org/>, puis imprimer la fiche et l'adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) avec le chèque à l'ordre de RACE BREIZH avant le 29 juillet 2025

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 560 € (280€ x 2).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance de l'hippodrome de Kernivinen.

Accès aux véhicules munis de l'autocollant « Assistance » ou « Reconnaissance » distribué à la remise du roadbook (2 véhicules maximum). Parking accompagnant à proximité. (voir carte en annexe)

Chaque concurrent a l'obligation de stationner son plateau dans le parc spécifié par l'organisateur (voir carte en annexe)

Une pénalité de 200 € sera appliquée par infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P DESCRIPTION

Le 1er Rallye Régional du Centre-Bretagne représente un parcours de 85,650 km.

Il comporte 1 étape divisée en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.90 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3,5 : Kerio – 8,5 km x 3 fois.

ES 2,4,6 : Kergat – 4,8 km x 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en numéraire : à l'issue de chaque spéciale, les différents vainqueurs de classe recevront une prime de 30€ (50 % si moins de 3 partants dans la classe au départ du rallye)

Coupes : 2 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 2 coupes au 1^{er} de classe, 2 coupes au 1^{er} équipage féminin, 2 coupes au 1^{er} équipage terminant son premier rallye.

La remise des prix se déroulera le: dimanche 10 Août à 17h00 au podium - Hippodrome de Kernivinen.

